

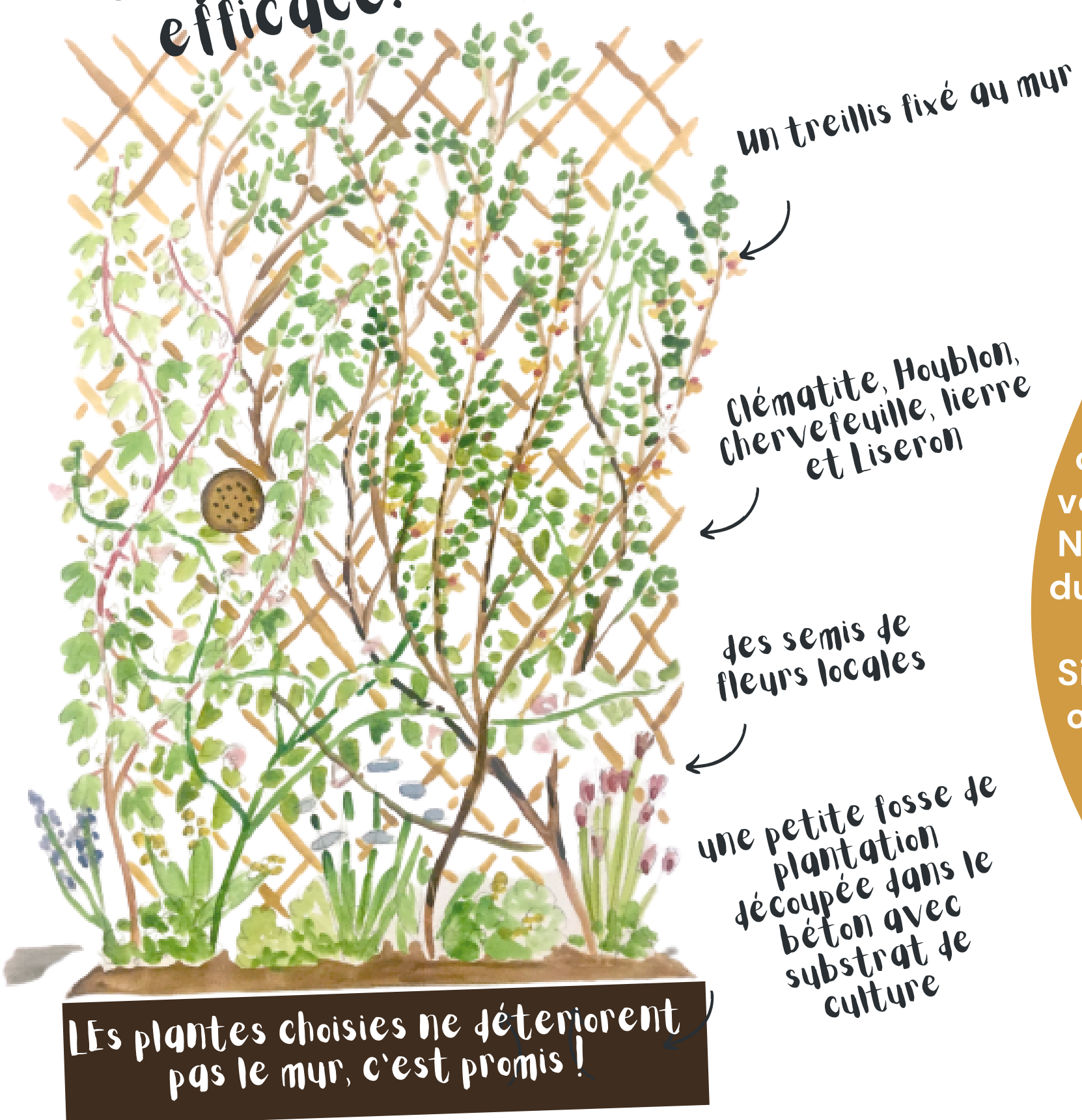


La nature fait le mur !

DÉFI 30 MURS VÉGÉTALISÉS !

L'aménagement simple, rapide, efficace.

une démarche collaborative :



2 Mobiliser et obtenir l'accord

Adressez-nous le formulaire ci-joint pour que nous puissions vous conseiller.
N'hésitez pas à nous joindre une photo du mur en question : ça aide bien !

Si vous n'êtes pas propriétaire, il vous faut encore obtenir l'accord de principe signé du propriétaire légal.

L'association se tient à disposition pour vous aiguiller dans la démarche !

1 Trouver le bon mur

Les plantes sont peu exigeantes, mais certaines conditions sont nécessaires au bon développement du projet :

- Une clôture ou un pan de mur sans porte ni fenêtre, d'au moins 1,5m de largeur et de 1,5m de hauteur
- La façade donne sur une cour de copropriété et non pas sur la voirie
- Vous êtes habitant.e, propriétaire ou locataire du bâtiment concerné
- Vous aimez bien les plantes grimpantes (c'est important)

3 Planter et faire essaimer !

Vous pouvez confectionner vos treillis et boutures lors des chantiers participatifs organisés par l'association. Des vidéos sont aussi disponibles sur le site de l'association. Dès que la fosse est créée, l'association vous accompagne pour l'installation du treillis et la plantation des végétaux ! Par la suite un apport de compost (fourni par l'association) et un arrosage en été seront nécessaires.

Et oui, la soif est universelle en temps de canicule. Il n'y a en suite plus qu'à "regarder l'herbe pousser" et à suivre l'évolution de l'aménagement !

N'hésitez pas à en parler à vos voisin.e.s!